

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val-d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

<p>Nombre de conseillers : en exercice.....33 présents22 puis 25 à partir du point 3, puis 26 à partir du point 4. pouvoirs.....3 absents.....8 puis 5 à partir du point 3, puis 4 à partir du point 4.</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SEPT JUIN, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 20 juin 2024, par affichage du 20 juin 2024, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO (à partir du point 4), Mustapha BAMBA (à partir du point 3), Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE (à partir du point 3), Soria MAÏCHE (à partir du point 3), Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Hervé MARTIN à Patrick FLOQUET,
Jennifer BONINO à Pascale ANDRIANASOLO,
Laurent POULOT à Thierry MANSION.

Étaient absents :

Mustapha BAMBA (jusqu'au point 2 inclus), Selva ANNAMALE (jusqu'au point 2 inclus), Soria MAÏCHE (jusqu'au point 2 inclus), Elvire TENO (jusqu'au point 3 inclus), Bernard LABORDE, Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Marie-Noëlle FLOTTERER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Attribution d'une subvention municipale à l'association Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy pour l'année 2024.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite au décès du président de l'association en novembre 2023, le Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy n'a pas pu déposer le dossier de subvention pour l'année 2024 dans les délais impartis.

Dans son dossier de subvention déposé courant 2024, le nouveau président confirme que les actions mises en place sur le territoire de la ville, comme les interventions autour de l'initiation du rugby au sein de l'école Les Lévriers élémentaire et la participation de l'association à la fête du sport, seront pérennisées.

La commune de Montmagny, dans le cadre de sa politique sportive, et dans sa volonté de promouvoir le développement de la pratique des activités physiques et sportives souhaite, attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros à Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy.

La municipalité attend de l'association qu'elle diffuse les valeurs du sport comme le courage, l'abnégation, le dépassement de soi et les bienfaits de la pratique physique et sportive sur la santé.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'association Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy pour l'année 2024.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant les circonstances exceptionnelles ayant entraîné le dépôt hors délais du dossier de demande de subvention de l'association Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy ;

Considérant la volonté de l'association de continuer ses actions auprès du public scolaire par le biais d'intervention sur le temps scolaire ;

Considérant la volonté de la ville de promouvoir le développement de la pratique des activités physiques et sportives ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Mourad AZZI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'association Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy pour l'année 2024 ;
- **PREND ACTE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 27 juin 2024

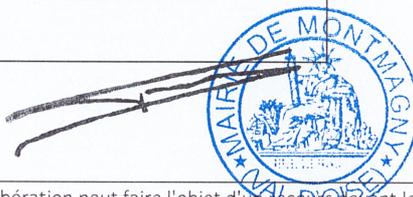
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le... / 1 JUIL. 2024
Publié le... / 1 JUIL. 2024
Notifié le... / 1 JUIL. 2024
Montmagny, le... / 1 JUIL. 2024

Le Maire
Patrick FLOQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.